

tiques à ceux des honorables collègues de l'honorable représentant de Red-Deer.

Maintenant, nos honorables amis tirent-ils une leçon de cela? Je n'ai jamais contesté la sincérité des intentions de mon honorable collègue de Red-Deer—je ne l'ai jamais contesté un seul instant. Touchant cette question de tarif, préférerait-il appuyer un parti dont il connaît l'attitude, attitude qu'il sait invariable, ou bien aimerait-il mieux appuyer un autre parti dont il ignore l'attitude d'une semaine à l'autre, et qui, il le sait dans son for intérieur, mettrait en vigueur les principes et le programme de ce ministère concernant le tarif s'il était porté au pouvoir. Je lui demande de me dire, en conscience, lequel des deux partis il appuierait? Pense-t-il que dans l'état de confusion qui règne aujourd'hui dans le pays, alors que cette question est écartée et évitée à tout propos—comme elle le sera, si je ne me trompe, même dans ce débat—pense-t-il qu'il soit possible que les électeurs canadiens se prononcent sur cette question?

Nous ne demandons pas que l'on abandonne la politique historique de ce pays suivie par ce ministère, par l'ancien gouvernement, par le gouvernement dont faisait lui-même partie le leader de l'opposition. Si nous le proposons, nous n'aurions pas l'appui du ministre de l'Immigration et de la Colonisation (M. Calder), le seul homme qui entre lui-même, le chef de l'opposition et les membres qui siègent à ses côtés a été conséquent sur cette question de tarif. Son attitude présente est la même qu'il avait assumée lorsque le parti libéral était au pouvoir; sa position est la même que celle de l'honorable député de Queen-et-Shelburne (M. Fielding) se propose de prendre et a dit à Peterborough qu'il prendra si les libéraux arrivent au pouvoir.

La différence entre lui et eux est qu'en attendant il ne prétend pas prendre une autre attitude, au caprice des circonscriptions; qu'en attendant il ne cherche pas à s'allier avec des hommes dont les principes sont diamétralement opposés aux siens, en camouflant ceux qui lui sont propres. Telle est la différence entre le ministre de l'Immigration et les honorables députés de la gauche.

Ils ont maintenant l'occasion de montrer au peuple quelle est leur attitude au sujet de cette politique. Sont-ils prêts à s'en tenir au programme de 1919? Si oui, que cette session, que ce débat n'aillent pas plus loin, afin que les honorables membres s'en

tiennent carrément au discours du trône et disent au peuple canadien ce qu'ils pensent du tarif. Telle peut être la seule question en jeu, s'il doit y avoir dissolution du Parlement.

Mon honorable ami nous traite d'usurpateurs, et le reste, parce que nous gardons le pouvoir. Savez-vous ce qu'il a déjà fait dans l'Ouest? Connaissiez-vous les tactiques de sa presse, presse des plus serviles? Eh bien! elle déclare dans ces provinces, aujourd'hui, que si le Parlement est dissout en ce moment, ce sera un "fier truc" de la part du premier ministre. Mon honorable ami savait-il cela? Si la Chambre est dissoute, disent ces feuilles, avant que les électeurs de l'Ouest puissent, par un bill de remaniement, exprimer leur opinion sur la politique du pays, si nous décidons de dissoudre le Parlement, ce sera un fier truc de la part du premier ministre. Voilà ce que disent les organes de l'Ouest, des organes qui appuient mon honorable collègue. Eh bien! s'ils tiennent ce langage avant que nous dissolvions les Chambres, que ne diront-ils pas après? Pensez-vous que "fier truc" serait aucunement comparable avec le langage qu'ils tiendraient alors? Allons donc! d'un bout à l'autre du pays la presse libérale pousserait des rugissements de protestations—et je ne doute pas que le chef de l'opposition en serait—sous prétexte que nous aurions dépouillé le corps électoral des voix auxquelles il a droit au Parlement; que nous aurions étouffé ces voix durant cinq ans uniquement pour escamoter un verdict favorable du peuple.

Que le chef de l'opposition jette un coup d'œil sur les colonnes du *Calgary Albertan*, un journal qui lui est absolument dévoué—et qu'il y voie si un défi m'est adressé de dissoudre le parlement et de refuser à l'Ouest ses droits. J'invite l'attention des députés qui siègent dans l'angle opposé, sur ces faits. Veulent-ils que l'Ouest soit représenté par une fraction de sa représentation juste et régulière dans un parlement qui peut durer cinq ans? Pensent-ils qu'il est préférable d'agir ainsi pour obtenir un verdict sur la question du tarif dans l'état où se trouve cette question aujourd'hui par suite des manipulations des honorables députés d'en face? Mon honorable ami de Red-Deer pense-t-il que cela en vaille la peine? Je voudrais bien qu'il se prononce.

L'Ouest aura indubitablement le droit en raison du recensement à dix ou vingt-cinq sièges dans le Parlement—personne ne peut le dire exactement. Si la Chambre